

M. A. A. LEFURGEY : Que dites-vous du cas que j'ai cité il y a quelque temps, dans lequel le coût du transport sur le long parcours, depuis l'île du Prince-Edouard jusqu'à un endroit à quelques milles à l'est de Toronto était de quatre et cinq fois plus élevé que celui entre Montréal et Halifax ? On ne traite pas tout le monde également, paraît-il.

M. E. M. MACDONALD : Mon honorable ami a oublié de prendre en considération le fait que ces marchandises devaient être remises à Montréal à un autre chemin de fer qui, en vertu d'une division arbitraire des tarifs de transport, a, sans aucun doute, exigé davantage. La question des transports est une des plus compliquées dans l'administration des chemins de fer. Je ne crois pas que nos honorables amis veuillent affirmer sérieusement que le Gouvernement ou l'administration du chemin de fer de l'Intercolonial veuillent traiter injustement l'île du Prince-Edouard.

M. LEFURGEY : On connaît le goût du pudding lorsqu'on le mange.

M. E. M. MACDONALD : C'est la même chose partout dans les Provinces maritimes, au sujet des tarifs, pour les marchandises venant de points à l'ouest de Montréal, lorsque d'autres compagnies de chemin de fer participent au transport.

Au sujet de la motion de mon honorable ami qui demande que le nom du chemin de fer soit changé, je ne vois pas d'objection particulière à ce que le chemin de fer intercolonial soit appelé, comme il devrait l'être, chemin de fer interprovincial, excepté le fait qu'après trente années d'exploitation et l'achat d'un matériel considérable, un changement de ce genre entraînerait beaucoup de dépenses et de difficultés.

C'est une question à considérer sérieusement. A ce sujet je mentionnerai une remarque faite par mon honorable ami de King (M. J. J. Hughes), à l'effet que le département des Chemins de fer avait été blâmé, pour avoir fait payer les mêmes prix de transport sur des marchandises consignées à une ville du Prince-Edouard, par voie de Pictou ou de Pointe-du-Chêne indifféremment.

(La séance suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

Reprise de la Séance.

M. E. M. MACDONALD : Au sujet du 2e paragraphe de la résolution de mon honorable ami, dans lequel il propose que le réseau des chemins des fer de l'Etat soit considéré comme un seul tout dans la tenue des livres, et sous tous autres rapports, mon honorable ami semble considérer qu'il y a une espèce de grief dans le fait que l'on fait payer sur le chemin de fer intercolonial, les mêmes prix de transport sur des mar-

chandises allant à l'île du Prince-Edouard par voie de Pointe-au-Chêne ou par voie de Pictou, bien que Pictou soit d'environ 100 milles plus éloigné du point d'expédition que Pointe-du-Chêne pourrait être. Je ne crois pas que mon honorable ami avait raison de parler ainsi. Cette égalisation des prix de transport entre ces deux points a été faite purement à la demande de la population de l'île du Prince-Edouard. Toute la partie est de cette île, depuis Charlottetown jusqu'à Souris reçoit ses marchandises qui sont transportées par l'Intercolonial, par le port de Pictou. Si tous ces gens, tous ceux qui importent ces marchandises étaient obligés de payer un impôt additionnel à cause du long parcours de Moncton à Pictou, cela signifierait que la population de l'île du Prince-Edouard aurait à payer ces marchandises d'autant plus cher.

Mais une bonne partie des plaintes de mes honorables amis seraient écoutées s'ils voulaient se joindre à moi pour faire comprendre au département des chemins de fer la nécessité et l'avantage qu'il y aurait d'accorder au port de Pictou les mêmes tarifs réduits qu'il accorde aux ports de Saint-Jean et d'Halifax. Pictou est un point de distribution pour tout le golfe Saint-Laurent. Non seulement des steamers font un service entre ce port et Murray-Harbour, qui est un point de distribution important de l'île, car c'est le terminus du nouvel embranchement de chemin de fer construit il y a quelques années ; non seulement il y a aussi une communication continue par steamers avec Georgetown qui est la capitale du comté de King et Souris, un endroit commercial important sur l'extrémité est de l'île, mais Pictou est aussi le point de distribution pour les îles de la Madeleine, et la plus grande partie de l'est du Cap-Breton.

J'ai été cependant étonné lorsque, dernièrement, en faisant des recherches concernant certains produits qui sont exportés de l'ouest dans la Nouvelle-Ecosse que les ports de Saint-Jean et Halifax, étaient les seuls qui recevaient les avantages de ce que l'on appelle un tarif d'exportation. Si l'on accordait aux ports de Pictou les mêmes avantages que l'on accorde à ces deux autres ports, mes honorables amis de l'île du Prince-Edouard pourraient recevoir leurs marchandises importées à des prix de transport beaucoup plus bas que ceux qu'ils payent aujourd'hui ; mais c'est une difficulté que nos honorables amis ne peuvent pas dire être particulière à l'île du Prince-Edouard, parce que les habitants de la partie est de la Nouvelle-Ecosse sont dans le même cas, de même que toutes les autres localités qui sont desservies par le port de Pictou.

Pour ma part, je suis entièrement favorable à toute proposition qui donnera à l'île des tarifs de transport les plus bas, mais il ne faut pas oublier qu'il n'y a que Saint-Jean et Halifax auxquels on donne l'avantage des tarifs d'exportations.

M. E. M. MACDONALD.